

aux provinces concernées. Bien que le gouvernement fédéral n'administre pas les ressources provinciales, il collabore étroitement avec les provinces et il est en mesure de fournir des renseignements concernant le Canada, particulièrement: sur la production, à l'échelle nationale; sur les marchés, à l'échelle internationale, nationale et provinciale; sur les travaux de recherches et les stations expérimentales à l'échelle nationale et aussi provinciale de la part des stations du gouvernement fédéral situées dans les limites de provinces particulières. En ce qui concerne l'agriculture, par exemple, le gouvernement fédéral peut fournir des renseignements sur l'élevage et l'amélioration des races, sur les marchés agricoles et le rendement des cultures; de même, en matière de sylviculture, le gouvernement fédéral peut répondre aux questions sur les recherches sylvicoles, la protection des forêts contre l'incendie et le reboisement. Les demandes de renseignements adressées à des sources fédérales doivent, règle générale, être envoyées aux divers ministères énumérés au répertoire des sources de renseignements qui n'ont pas un caractère statistique mais, quel que soit le sujet, lorsque les renseignements requis sont nettement statistiques, il faut s'adresser au Bureau fédéral de la statistique.

Ainsi averti, le lecteur pourra le mieux tirer profit du répertoire.

Dans le répertoire, les symboles placés vis-à-vis des diverses sources de renseignements donnent certaines précisions: disponibilité de listes détaillées de publications, prix de telles listes (lorsqu'elles ne sont pas gratuites), ou autres précisions. Tous les ministères fédéraux ou provinciaux sont prêts à fournir, par lettre ou autrement, des renseignements intéressants leurs domaines respectifs, et cela gratuitement, bien que lorsque des compilations spéciales sont nécessaires une somme modique soit quelquefois exigée.

L'adresse de tous les ministères fédéraux est Ottawa (Ontario). Les demandes aux ministères provinciaux doivent être adressées à la capitale des provinces concernées:—

Terre-Neuve.....	Saint-Jean
Île du Prince-Édouard..	Charlottetown
Nouvelle-Écosse.....	Halifax
Nouveau-Brunswick.....	Fredericton
Québec.....	Québec
Ontario.....	Toronto
Manitoba.....	Winnipeg
Saskatchewan.....	Regina
Alberta.....	Edmonton
Colombie-Britannique.....	Victoria

L'Imprimeur du Roi, à Ottawa, publie une liste officielle de toutes les publications du gouvernement imprimées sur caractère. Cette liste gratuite est révisée à intervalles réguliers; la matière y est classée selon le sujet et suffisamment recoupée. La plupart des ministères fédéraux et provinciaux qui publient des ouvrages photocopiés (au miméographe ou à la rototype) publient aussi des listes gratuites qui, très souvent, renferment le nom des publications imprimées des mêmes ministères et fournies par l'Imprimeur du Roi.

Les demandes de renseignements concernant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest doivent être adressées à Ottawa.